

CORREZE

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE

Secrétariat Général

SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° _____

Arrêté portant approbation de la donation de deux documents par Monsieur Roger BOUILLAGUET pour affectation au fonds des archives du Pôle Musées

Le Maire-Adjoint délégué aux Affaires Culturelles,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 2 du 28 mai 2020,
- Vu l'arrêté n°37 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions à Madame Christiane MAGRY-JOSPIN, Huitième Adjoint,
- Considérant que la donation de deux dessins concernant les accordéons Union, dont un projet d'affiche publicitaire, a été proposée par Monsieur Roger BOUILLAGUET, demeurant 13, Rue de Saquet à Tulle,
- Considérant que cette donation vient compléter le fonds documentaire du Pôle Musées (Pôle Accordéons) et de mieux appréhender le fonctionnement de la fabrique Tulliste d'accordéons Union,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Approuve la donation par Monsieur Roger BOUILLAGUET de deux dessins, dont un projet d'affiche publicitaire pour la marque Union, réalisés par son frère André BOUILLAGUET dans les années 1950 et représentant respectivement cinq ouvriers de l'entreprise Union et une gitane tenant un accordéon dans ses mains avec le slogan « Petite fabrique, grande marque ».

Cette donation, d'une valeur de 150 €, est vouée à intégrer le fonds des archives du Pôle Musées.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Monsieur Roger BOUILLAGUET

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Transmis au contrôle de Légalité le : 24 OCT. 2022

Date et Réf. de l'accusé de réception : 24 OCT. 2022

ASGO - 18/10/2022



TULLE, le 18 octobre 2022

Le Maire-Adjoint,

Christiane MAGRY-JOSPIN